



ACENAS - Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport Lyon-St-Exupéry  
Mairie d'Heyrieux - 38540 HEYRIEUX

[www.acenas.fr](http://www.acenas.fr)

[infos@acenas.fr](mailto:infos@acenas.fr)

## Communiqué de presse du 16 janvier 2017

### L'AÉROPORT LYON ST EXUPÉRY

#### UNE HONTE

À l'heure où l'aéroport de Lyon St Exupéry passe sous le contrôle du secteur privé, les riverains sont inquiets et en colère. Alors qu'ils sont interdits ailleurs, les avions bruyants circulent toujours la nuit. Même l'ACNUSA, haute autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, considère que c'est une honte. Pour faire respecter les 100 000 riverains, l'ACENAS vient d'engager un nouveau **procès contre la vente de la concession au consortium VINCI**.

La semaine dernière, l'aéroport de Lyon Saint Exupéry a officialisé l'acquisition des 60% de son capital par le consortium Vinci pour 535 M€. Cette privatisation s'accompagne d'une volonté d'augmentation du trafic à l'international, l'ouverture d'un nouveau terminal et la création d'un hub fret pour le Sud de l'Europe.

Les riverains voient d'un très mauvais œil ces projets expansionnistes qui impliquent un accroissement du trafic et des nuisances aéroportuaires, routières et ferroviaires pour plus de 100 000 personnes.

Malgré de multiples demandes, aucune disposition n'a été prise pour protéger la santé des familles exposées à la pollution atmosphérique et sonore. Les vols de nuit sont interdits dans la plupart des aéroports car la perturbation du sommeil est reconnue comme nocive pour la santé. À ce jour, Lyon St Exupéry reste l'un des derniers aéroports où les avions bruyants sont toujours autorisés la nuit ! Dans son rapport annuel, l'ACNUSA, Haute Autorité des nuisances aéroportuaires, qualifie cette situation de « honte » (<http://www.acnusa.fr/fr/qui-sommes-nous/les-publications/rapports-dactivite/7> page 71).

Face à un dialogue de sourd avec l'aéroport et l'absence de prise en compte des riverains, l'ACENAS n'a pas eu d'autre choix que d'attaquer en justice la décision de vente de l'aéroport.

Un recours en justice vient d'être déposé au Tribunal Administratif de Paris contre l'arrêté autorisant le changement de contrôle de la société Aéroports de Lyon et le transfert au secteur privé de la participation majoritaire détenue par l'État au capital de la société Aéroports de Lyon.

Comme le souligne Me Etienne Tête, l'avocat de l'ACENAS, le droit Européen n'a pas été respecté au niveau des obligations de transparence, de mise en concurrence et de délégation de service public (Directive Européenne 2014/23/UE).

Une approche équilibrée est nécessaire dans tous les projets. Au niveau de l'aéroport, seule l'expansion du trafic est valorisée et les impacts négatifs sont mis sous le tapis. Ce n'est pas acceptable. L'ACENAS mettra tout en œuvre pour faire respecter les riverains et leurs enfants.

A propos de l'ACENAS. Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex et la privatisation de l'aéroport). Site internet [www.acenas.fr](http://www.acenas.fr)

Si vous souhaitez ne plus recevoir nos messages, utilisez le lien de désinscription en bas de ce message.

[Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité en suivant ce lien.](#)

